



Retour sur l'action du SNES-FSU durant l'année scolaire

p. 4

Oral du DNB et organisation locale des examens

p. 2 et 3

Dispensé de timbrage Chartres CTC

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 6 juillet 2017

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P. : 1217 S 07639
Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 108

juillet 2017

0,70 €

Dépôt légal : 3è trimestre 2017

Faire du neuf avec du vieux

Nouveau président, nouvelle assemblée, nouveau ministre.

Le pouvoir socialiste a été balayé par l'élection d'un jeune président, soutenu par une majorité absolue à l'Assemblée, et un nouveau ministre, Jean-Michel Blanquer, s'est installé rue de Grenelle. Nouveau ? Il faut y regarder de plus près, car il n'est pas un inconnu dans la maison. Il a même été le véritable patron, à l'époque où Luc Chatel y avait été nommé officiellement par Nicolas Sarkozy. En rompant sur plusieurs points avec le précédent pouvoir, le ministre veut attirer à lui les bonnes grâces de la profession. En cette fin de première année scolaire suivant la mise en place de la très contestée réforme du collège, il l'assouplit en donnant par exemple le choix aux établissements de faire de l'AP ou de l'EPI avec la marge inchangée d'autonomie de 3 heures, allégeant ainsi les contraintes pesant sur les collègues puisqu'un seul EPI (au lieu de six) est exigé au cycle 4, avec disparition de l'obligation de toutes les disciplines d'y prendre leur part, ainsi que des thèmes obligatoires.

S'il est positif de voir la remise à l'honneur des classes bilangues et des classes européennes, ce qui peut laisser espérer l'arrêt des suppressions des postes d'allemand, de nombreuses inquiétudes se font jour en raison des choix politiques d'un ministre très technocrate, fonctionnant sur une vision quantitative et par objectifs, sur le modèle de l'entreprise qui est la référence de ce nouveau pouvoir très libéral et bien peu social. On peut craindre que la recherche tous azimuts de l'efficacité puisse faire renoncer à l'idée d'une culture pour tous, posant de nouveau la question du tri social opéré par l'école française, en lien avec une vision libérale incompatible avec la lutte contre les inégalités scolaires qui sont le problème numéro 1 que le ministère doit traiter. Corollaires du libéralisme, des inquiétudes aussi face aux risques d'autonomisation des établissements, avec une disparition croissante du cadre national dans l'organisation du DNB comme du baccalauréat, ces examens se vidant progressivement de leurs enjeux et perdant de leur valeur puisque déconnectés de l'orientation et dépendant des choix effectués par les établissements.

Le SNES-FSU rappelle que la liberté pédagogique doit primer, sans être contrainte par des EPI artificiels, déconnectés des programmes et chronophages, sans faire d'ailleurs davantage réussir les élèves en difficulté, mais représentant une contrainte supplémentaire à gérer pour les équipes. Respecter la liberté pédagogique, c'est laisser respirer des enseignants qui, au collège, sortent lessivés de cette année de réforme, et ne pas transformer les chefs d'établissement en managers qui auraient la main sur les carrières. C'est laisser les collègues décider du choix de leur notation, qui peut se faire par compétences

SOMMAIRE

Éditorial	1
Oral DNB	2
Registre Santé et Sécurité au Travail.....	3
Organisation examens	3
Le SNES-FSU, un syndicat en action(s)	4

et/ou par les notes. Redonner du prestige à la profession, notamment par une véritable revalorisation rendant plus attractifs nos métiers, mettre en place des pré recrutements - réclamés par le SNES depuis des années - à l'université pour former de nouvelles générations d'enseignants, améliorer les conditions de travail en classe en favorisant la mixité sociale et en diminuant des effectifs trop chargés au collège et encore plus au lycée : tels doivent être les chantiers lancés dès le début du quinquennat, sans oublier l'enjeu fort de l'éducation prioritaire, malmenée durant les cinq dernières années dans les collèges et à construire au lycée.

Le SNES-FSU prendra toute sa responsabilité pour que ce soit le dialogue et la négociation, et non pas une gestion par ordonnances, qui reflète et fasse entendre la voix de la profession et les véritables préoccupations des personnels.

F. Mousset

Oral du DNB : Scène de management ordinaire

Dans les collèges, en plus des conseils de classe, la fin de l'année a été marquée cette année par l'entrée en vigueur du nouveau DNB et tout particulièrement par l'épreuve orale de cet examen. Se substituant à l'épreuve orale d'Histoire des Arts, cette nouvelle épreuve est définie comme « *une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle* » (Arrêté du 31 décembre 2015). Très peu définie au niveau national qui renvoie toute l'organisation, y compris la constitution des grilles d'évaluation, au niveau de chaque collège, cette nouvelle épreuve n'a évidemment pas manqué de générer des tensions dans les établissements. Exemple dans un collège du département...

A la rentrée des vacances de printemps, les enseignants apprennent qu'ils vont devoir préparer les élèves de troisième à cette épreuve orale. Inquiets face à cet alourdissement de leur charge de travail dans une période déjà très chargée en temps ordinaire, ils se sont tournés vers la section départementale du SNES-FSU qui leur a répondu ceci : « ***Pour la préparation de l'oral, les élèves sont sensés en avoir fait au cours de leur scolarité, notamment lors des EPI... Mais nous savons tous que, dans la pratique, ce n'est pas le cas. Dans ce contexte, le SNES-FSU rappelle que la seule obligation des enseignants, via un ordre de mission, est l'examen final. On ne peut pas nous imposer de faire passer un oral blanc ou de préparer des élèves à telle ou telle épreuve selon les désirs du chef.*** »

Mais, face au désarroi tant de nos élèves que de nos collègues, cette position n'est pas forcément toujours facile à tenir. Nos collègues ont pu s'en

rendre compte. Lorsque l'une d'entre eux a informé la direction de l'établissement qu'elle ne pourrait effectuer cette préparation, elle s'est vue opposer les arguments suivants par l'administration :

- l'organisation avait été « *convenue en conseil pédagogique* »... mais cette instance n'est que consultative et composée à la discrétion du chef d'établissement sans que ses membres puissent être considérés comme des représentants des personnels (puisque non-élus!) ;

- « *Avec la réforme, tous les enseignants n'ont pas le temps, mais ils n'ont pas refusé [d'assurer cette préparation]* »... ou comment mettre en porte-à-faux la récalcitrante vis-à-vis de ses collègues;

- et enfin l'intérêt des élèves : « *Les trois élèves que vous deviez aider doivent être surpris* » et « *nous essayons toutes et tous d'aider les élèves au mieux.* »

Ces pressions ne sont que le produit des réformes successives renforçant de fait le poids des décisions locales dans l'organisation de notre travail.

Pour y résister, l'action syndicale est déterminante

- car elle permet de rompre l'isolement auquel toute pensée dissidente est rapidement vouée,

- car elle éclaire les personnels sur leurs droits

- et leur permet alors de dessiner de réelles perspectives émancipatrices et éducatives pour toute-s les personnels comme pour les élèves.

Cette épreuve orale doit être davantage définie nationalement et mieux articulée aux programmes des disciplines enseignées.

Pierre Licout

Le Registre Santé et Sécurité au Travail : un outil encore trop peu utilisé

Dans le cadre du CHS-CT (Comité Hygiène et Sécurité Condition de Travail) départemental du 16 juin, un Groupe de Travail sur l'étude des fiches RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) remontées par les établissements s'est tenu : il a été l'occasion de faire quelques constats: avec en tout 25 % des collèges et 15 % des lycées, peu de fiches ont été remontées, et beaucoup ne contiennent aucune mention des suites données notamment en terme de prévention réflexe réparation.

Plus inquiétant, plusieurs fiches d'un collègue n'ont pas été remontées, en lien avec les nouvelles modalités d'évaluation des élèves et les impacts sur les conditions de travail et la santé, le chef d'établissement ayant fait le choix de traiter à l'interne et de renvoyer l'auteur à une recherche de solution personnelle impliquant le refus de mettre en place quelque chose pouvant permettre une amélioration de la situation, alors que des relais existent au sein de l'IA et du rectorat, qui sont les employeurs et non le chef d'établissement.

Pourtant, ce n'est pas encore un réflexe de consigner les accidents mais aussi les « presque accidents » (quand on manque de chuter par exemple ou quand un lieu pourrait provoquer un accident), situations qui engagent pourtant la responsabilité de l'employeur et qui doivent le pousser à traiter le problème.

Ce groupe de travail existe. Il est important qu'il soit alimenté par des fiches et que tous les personnels s'en emparent car il permet d'avoir un regard sur toutes les fiches et d'en faire l'analyse, ce qui permettra à terme de dégager des éléments pour une vision départementale de la prévention des risques professionnels et d'avoir de vraies perspectives d'amélioration des conditions de travail pour les collègues exerçant dans les collèges et lycées du département.

Olivier Mimeau

Organisation locale des examens : le SNES-FSU tire la sonnette d'alarme !

Le SNES-FSU28 a organisé une réunion d'information et de formation durant le 3ème trimestre sur les inégalités dans l'orientation et les examens. Explications grâce aux Conseiller-è-s d'Orientation PSYchologues, grâce aux informations transmises par les collègues des établissements du départements ont permis de comprendre et de débattre le sujet de la production des inégalités par l'institution scolaires et des manières de lutter contre celle-ci dans le cadre de l'orientation et des examens.

Nous avons fait le constat, au niveau départemental, que de plus en plus d'épreuves sont organisées localement, avec des jurys locaux, des grilles d'évaluations différentes d'un établissement à l'autre, en utilisant, parfois de manière presque automatique, les évaluations de l'année scolaire pour valider la fin du cycle 4 et donc une partie du DNB.

Pourtant, c'est parce qu'on fait le constat de la reproduction des inégalités par l'institution scolaire, et, c'est parce que les candidats doivent bénéficier d'un traitement égal sur le territoire national lors du DNB et du baccalauréat, décisifs pour leur avenir, qu'on décide de mettre en place des solutions permettant de répondre à ces exigences :

- Le choix des épreuves terminales, au contraire du contrôle continu, correspond à un affranchissement, pour l'examen final, de l'influence d'une période scolaire reproductrice des inégalités sociales.
- L'anonymat des épreuves écrites et l'évaluation d'élèves auxquels nous avons pas enseigné en changeant d'établissement quand on est jury, c'est l'exigence de ne pas être influencé en tant que jury par les identités des candidats.

C'est pour ces raisons que nous militons, au SNES-FSU28 pour des épreuves terminales et anonymes !

Julien Jaffré

Le SNES-FSU 28 agit au quotidien en faveur des droits et des intérêts des collègues. Cet engagement a pris de multiples formes durant cette année scolaire qui s'achève :

- **Écouter, informer, défendre** : le SNES reçoit toute l'année de la part des collègues du département de multiples mails et messages téléphoniques qui sont traités, souvent en relation avec le SNES académique. Nous répondons à des demandes de renseignements sur les mutations, mais de nombreuses demandes d'aides et de conseils (concernant les relations avec la hiérarchie, les notes administrative et pédagogique ou les inspections, la carrière, les droits, les difficultés diverses...) nous sont également adressées. Nous agissons alors, dans l'intérêt des collègues, face à des abus de pouvoir, des droits non respectés. Nous intervenons dans les établissements, à l'occasion d'heures d'information syndicale, ou pour distribuer dans les casiers des annonces de réunions ou de stages, ce qui est l'occasion pour nous de rencontrer les collègues, que nous accompagnons également en audience face à l'IA pour les soutenir et les aider à faire valoir leurs revendications. Nous publions enfin chaque trimestre un bulletin départemental contenant des informations et renseignant sur notre action.

- **Agir dans le cadre des instances de l'Éducation nationale** : Dès janvier, à la réception des documents de rentrée produits par les services de l'Inspection académique, nous examinons, en vue du Comité Technique Spécial Départemental (le 27 janvier cette année), quelles sont les conditions de l'année scolaire à venir, de manière globale (nombre de postes créés, suppressions...), par établissement et par discipline (évolution des effectifs par niveau et par classe, rapport moyens/besoins, nombre d'HS, compléments de service (CS),...). Nous utilisons également les informations données par nos correspondant-e-s sur la dotation accordée par l'IA à leur établissement, et la répartition choisie par le chef d'établissement. Cet important travail de préparation nous permet de bien connaître la situation des établissements et d'agir en faveur des collègues, en intervenant auprès de l'IA, en formulant de multiples demandes et en alertant les services sur les situations problématiques (CS inutiles, HS trop nombreuses, classes trop chargées), qu'elles concernent un établissement, une matière ou un-e collègue en particulier. Enfin, nous intervenons fortement au sein du Comité Hygiène et Sécurité du département. Nous agissons ainsi en faveur des conditions de travail et des

droits des personnels.

- **Organiser des réunions et stages d'information** : le SNES-FSU 28 a organisé cette année deux réunions concernant les mutations inter et intra-académique, en présence de commissaires paritaires (voir ci-contre). C'est l'occasion pour les collègues concerné-e-s de s'informer sur leurs stratégies de vœux et leurs droits. Trois stages ont été organisés durant cette dernière année scolaire : celui du 15 novembre 2016 au collège Herriot sur le thème « Siéger en conseil d'administration », celui du 20 janvier 2017 au lycée Jehan de Beauce sur le thème de l'évaluation, et celui du 30 mars au lycée Marceau sur le thème de la protection sociale. Enfin, une réunion-débat sur le thème des examens et de l'orientation s'est déroulée le 7 juin dans nos locaux.

- **Faire fonctionner la vie démocratique du syndicat** : parce que les syndicats sont un des piliers de la démocratie, le SNES-FSU 28 organise des moments de réflexion et de débats internes, avec ses militant-e-s, dans le cadre du SNES (secrétariats et bureaux) ou de la FSU (CDFD) au niveau départemental, mais aussi académique (bureaux, commissions administratives académiques par exemple). La participation des syndiqué-e-s aux congrès académiques et nationaux du SNES et de la FSU, qui permettent de définir, de débattre et d'adopter les mandats qui guident notre action, sont également des moments forts de la vie interne du syndicat et de sa fédération.

- **Mener des actions en direction des médias et de l'opinion** : l'action dans la rue et/ou en direction des médias est un moyen de défendre des valeurs. Le SNES-FSU œuvre également dans ce sens, en organisant des conférences de presse sur de multiples thèmes, intervenant dans le débat public et faisant valoir ses positions. Aider à organiser des grèves et des manifestations entre également dans le cadre de cette action nécessaire, comme avec les lycéen-nes de Dreux en novembre 2016 ou avec les collègues du lycée Marceau fin janvier 2017. Manifestations et rassemblements sont autant de moyens de nous faire entendre pour promouvoir des valeurs ou dénoncer des situations inacceptables : à ce titre, le SNES-FSU 28 s'investit fortement dans le collectif Jean-Moulin, qui par son action a pu contribuer à la décision de la justice administrative d'annuler le 28 juin la sectorisation des collèges du département votée en décembre par le conseil départemental.

Menées collectivement, avec foi en nos valeurs, les luttes payent : continuons à les mener ensemble !